

K.S./

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

-- // ) E C R E T --

D/94/ 162 /PRG/SGG

PORTANT NOMINATION DU DIRECTEUR

GENERAL DE LA COMPAGNIE AIR GUINEE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU La Loi Fondamentale,

VU L'Ordonnance n°030/PRG/SGG/SGG du 15 juin 1988 portant principes fondamentaux de création, d'organisation et de contrôle des structures des Services Publics ;

VU Le Décret D/94/073/PRG/SGG du 18 août 1994 portant restructuration du Gouvernement,

VU Le Décret n°94/078/PRG/SGG du 23 août 1994 portant composition partielle du Gouvernement ;

/ ) E C R E T ,

ARTICLE 1ER : Monsieur ELHADJ N'Famoussa DIANE, précédemment Chef de Cabinet au Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité est nommé Directeur Général de la Compagnie AIR GUINEE.

ARTICLE 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

CONAKRY, le 23 NOVEMBRE 1994

LANSSANA CONTE

